

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 1^{er} JUIN 2021
COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 1^{er} JUIN 2021 A 17H00

AU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL
14, rue des Sans Soucis- 97420 Le Port

Compte-tenu des mesures sanitaires, cette séance se tiendra sans public, conformément au décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 et à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant sur les diverses mesures de gestion de la crise sanitaire prévoyant la possibilité, pendant toute la durée de l'urgence sanitaire, de réunir le Conseil municipal en tout lieu, y compris dans un lieu situé hors de la Commune afin de faciliter le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique.

Pour assurer le caractère public du Conseil municipal, la séance sera retransmise en direct par voie électronique (Facebook de la Ville).

Le 25 mai 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|--------|
| 1. Crise sanitaire Covid-19 – Motion relative au soutien au peuple indien | P. 001 |
| 2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du 4 mai 2021 | P. 002 |
| 3. Note d'information relative à la gestion de la dette 2020 | P. 016 |
| 4. Comptes de gestion 2020 du comptable public - Budget principal et budgets annexes de la ville (Fossoyage et Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration) | P. 018 |
| 5. Compte administratif 2020 - Budget annexe du Fossoyage | P. 020 |
| 6. Compte administratif 2020 - Budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) | P.022 |
| 7. Compte administratif 2020- Budget principal | P. 027 |
| 8. Rapport d'activité des services 2020 | P. 083 |
| 9. Licence sportive pour tous – Attribution de subventions | P. 115 |
| 10. GIP ECOCITE – Subventions de la commune de Le Port au titre de l'année 2021 | P. 116 |
| 11. Appel à projets national relatif aux transports collectifs en site propre TCSP et pôles d'échanges multimodaux | P. 150 |
| 12. Convention de gestion transitoire des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales urbaines | P. 156 |
| 13. ZAC Triangle de l'Oasis - Bilan de la concertation préalable à la modification du dossier de création de ZAC | P. 171 |
| 14. ZAC Triangle de l'Oasis – Modalités de mise à disposition au public de l'étude d'impact par voie électronique | P.193 |
| 15. Missions de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale des opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre - Note d'information | P.195 |
| 16. Avancement de l'opération Vieux Mur - Note d'information | P. 197 |
| 17. Résiliation amiable et anticipée du bail à construction établi pour la construction de l'Opération « Herbert Spencer » | P. 198 |
| 18. Opération Voie triomphale 1- Réhabilitation - Renouvellement de la garantie d'emprunt de la ville suite au réaménagement du prêt CDC / SHLMR n°5102612 | P. 200 |
| 19. Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale – Approbation de la rétrocession foncière partielle des voiries et autres espaces publics à la Ville de Le Port - Tranche 4 | P. 225 |
| 20. Note d'information en matière de politique foncière de la collectivité - Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020 | P. 232 |
| 21. Situation des anciens logements de fonction des écoles dans le patrimoine communal - Note d'information | P. 235 |
| Questions diverses | |

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi premier juin le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Henry Hippolyte (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint), M. Patrice Payet (par M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint), Mme Barbara Saminadin (par Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe), Mme Paméla Trécasse (par M. Didier Amachalla).

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17 h 50 (mise en discussion du rapport n°2021-068).

Départ(s) en cours de séance : M. Sergio Erapa à 18 h 06 (mise en discussion du rapport n°2021-070).

Absents : M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Ouverture de la séance à 17h15.

1. MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE INDIEN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la motion présentée au Conseil municipal ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter le président du Centre Communal d'Action Sociale en vue d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Fédération Tamoule de La Réunion.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 4 MAI 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 4 mai 2021 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

3. NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DE LA DETTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte du bilan 2020 relatif à la gestion de la dette.

4. COMPTES DE GESTION 2020 AU COMPTABLE PUBLIC – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE : FOSSOYAGE/ VALORISATION DES EAUX TRAITEES EN SORTIE DE STATION D'EPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Sergio Erapa, Bertrand Fruteau et Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : de constater que, pour le budget principal de la Ville et pour les budgets annexes, le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il a également procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Article 2 : d'approuver les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

M. le Maire désigne Mme Annick Le Toullec pour présider la séance et quitte la salle.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DU FOSSOYAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Annick le Toullec 1^{ère} adjointe, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Sergio Erapa – 2 oppositions : Annie Mourgaye et Bertrand Fruteau),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Fossoyage ;

Article 2 : d'arrêter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- un excédent de 9 810,38 € en fonctionnement,
- un résultat nul (pas de mouvements) en section d'investissement ;

Article 3 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 149 908,46 € au niveau de la section de fonctionnement ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Annick le Toullec 1^{ère} adjointe, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Sergio Erapa – 2 oppositions : Annie Mourgaye et Bertrand Fruteau),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;

Article 2 : d'arrêter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- en section de fonctionnement : 0,00 €,
- en section d'investissement : 0,00 € ;

Article 3 : d'arrêter le montant des restes à réaliser à 323 399,99 € en dépenses et à 329 850,00 € en recettes ;

Article 4 : de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2021 ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Mme Annick le Toullec 1^{ère} adjointe, le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Sergio Erapa – 2 oppositions : Annie Mourgaye et Bertrand Fruteau),

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal de la Ville et en particulier, d'acter les réalisations des opérations en Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements (AP / CP) :

| Opération | Montant de l'AP | Réalisation 2020 | Réalisations cumulées |
|------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------------|
| SDIS | 4 900 000,00 | 17 659,90 | 4 336 983,01 |
| Réfection de l'église Jeanne d'Arc | 900 000,00 | 640,15 | 869 582,12 |
| Programme écoles | 11 400 000,00 | 598 751,15 | 10 136 201,54 |
| Programme ANRU | 15 300 000,00 | 274 527,33 | 14 037 963,34 |
| PNRU 2 - Phase opérationnelle | 30 104 857,00 | 1 935,67 | 11 209,67 |

Article 2 : d'arrêter les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

- en fonctionnement :
 - résultat de l'exercice : excédent de 1 536 415,31 €,
 - résultat de clôture : excédent de 19 914 314,84 € ;
- en investissement :
 - résultat de l'exercice : excédent de 9 588 388,21 €,
 - résultat de clôture : besoin de financement de 338 671,00 € ;

Article 3 : d'arrêter les restes à réaliser en investissement aux montants suivants :

- dépenses : 11 956 761,18 €,
- recettes : 7 186 447,60 € ;

Article 4 : d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement de 19 914 314,84 € de la manière suivante :

- 338 671,00 € en couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Ce montant sera repris en recettes d'investissement, au compte 1068, sur l'exercice 2021 ;
- 19 575 643,84 € maintenus en section de fonctionnement. Ce montant sera repris en recettes, au chapitre 002, sur l'exercice 2021 ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

8. RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES 2020

Arrivée de Mme Claudette Clain Maillot à 17h50.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

Article unique : de prendre acte du rapport d'activités des services de l'année 2020.

9. LICENCE SPORTIVE POUR TOUS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2021, aux associations sportives désignées dans le tableau annexé et selon les modalités précisées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Départ de M. Sergio Erapa à 18h06.

10. GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC GIP « ECOCITE LA REUNION » SUBVENTION DE LA COMMUNE DE LE PORT AU TITRE DE L'ANNEE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la participation de la Commune de Le Port au budget du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Ecocité La Réunion » pour l'année 2021 par l'attribution de subventions soit :

- subvention de fonctionnement : 34 600,00 €,
- subvention d'investissement : 28 795,66 € ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

11. APPEL A PROJETS NATIONAL RELATIF AUX TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE (TCSP) ET POLES D'ECHANGES

Mme Karine Mounien quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable aux deux projets, transport par câble et pôle d'échanges Aimé Césaire, présentés par le TCO sur le territoire portoïsis dans le cadre de l'appel à projets national relatif aux transports en commun en site propre et pôles d'échanges ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

12. CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Retour de Mme Karine Mounien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la signature de la convention de gestion transitoire des ouvrages d'assainissement des eaux pluviales urbaines ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

13. ZAC TRIANGLE DE L'OASIS – BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver et d'arrêter le bilan de la concertation préalable du public portant sur la modification du dossier de création de la ZAC Triangle de l'Oasis, menée sur le fondement de l'article L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

14. ZAC TRIANGLE DE L'OASIS – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les modalités de mise à disposition au public de l'étude d'impact de la ZAC Triangle de l'Oasis, par voie électronique, telles que présentées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser M. le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

15. NOTE D'INFORMATION - MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE DES OPERATIONS DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE SUR LA VILLE DE LE PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de l'avancement des missions de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) actuellement en cours sur les RHI de la commune.

16. NOTE D'INFORMATION – ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION VIEUX MUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de l'état d'avancement de l'opération Vieux Mur.

17. RESILISATION AMIABLE ET ANTICIPEE DU BAIL A CONSTRUCTION ETABLI POUR LA CONSTRUCTION DE L'OPERATION « HERBERT SPENCER »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, sans condition ni indemnité particulière, la résiliation anticipée du bail à construction portant sur l'ancienne opération de logements sociaux dénommée « Herbert Spencer », et le retour en jouissance communale du terrain concerné ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**18. OPERATION VOIE TRIOMPHALE 1 – REHABILITATION –
RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE SUITE
AU REAMENAGEMENT DU PRET CDC/ SHLMR N° 5102612**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : de réitérer sa garantie pour le remboursement du prêt réaménagé, initialement contractée par la SHLMR auprès de la CDC, selon les conditions définies à l'article 4 et référencées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés ».

Article 2 : de réitérer son accord sur la quotité garantie de 100 %, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majorées des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'elle aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 3 : d'approuver les nouvelles caractéristiques financières du prêt réaménagé. Celles-ci sont indiquées à l'annexe « Caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Les principales caractéristiques financières du prêt n°5102612 réaménagé sont les suivantes :

| | Avant réaménagement | Après réaménagement |
|-------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Capital restant dû | 1 380 659,36 € | 1 380 659,36 € |
| Durée résiduelle | 7 ans | 7 ans |
| Index + marge | Livret A + 0,60 % | Livret A + 0,60 % |
| Périodicité | Annuelle | Trimestrielle |
| Taux de progressivité des échéances | 0,00 % | 0,25 % |
| Modalités de remboursement anticipé | Indemnité forfaitaire | Indemnité actuarielle |

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Le taux du Livret A appliqué sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement. A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/01/2021 est de 0,50 %.

Article 4 : d'approuver la garantie de la collectivité pour la durée totale résiduelle du prêt réaménagé jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SHLMR, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CDC, la Commune de Le Port s'engage à se substituer à la SHLMR pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Article 6 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

19. RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS LEPERVANCHE, VERGES ET VOIE TRIOMPHALE – APPROBATION DE LA RETROCESSION FONCIERE PARTIELLE – TRANCHE 4 – DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DE L’OPERATION A LA VILLE DE LE PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l’unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d’approuver la rétrocession à la Ville, à l’euro symbolique (1,00 €) des parcelles désignées au rapport propriété de la SHLMR et constituant les voiries, abords de voiries et autres espaces publics de la tranche 4 du programme de rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale ;

Article 2 : d’approuver l’exonération des droits de timbre et d’enregistrement en application de l’article 1042 du Code général des impôts ;

Article 3 : d’autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes relatifs à cette affaire.

20. NOTE D’INFORMATION - POLITIQUE FONCIERE DE LA COLLECTIVITE : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2020 par la Commune de Le Port et les concessionnaires d’opérations d’aménagement poursuivies sur son territoire.

21. NOTE D’INFORMATION – SITUATION DES ANCIENS LOGEMENTS DE FONCTION DES ECOLES DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de la situation des anciens logements de fonction des écoles de Le Port telle que décrite au rapport.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h46.

LE MAIRE

